



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai le 05/01/2024

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
CFDT PENITENTIAIRE
A

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur Administration Pénitentiaire

Sous couvert de

Madame La Cheffe du Service National du
Renseignement Pénitentiaire

Objet : Gestion des agents du Renseignement Pénitentiaire

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous alerter sur la gestion de plus en plus difficile rencontrée par les agents du renseignement pénitentiaire. En effet, bien que la qualité première de ces agents soit la discrétion professionnelle, ils ne doivent cependant pas être transparents ou abandonnés par les services, notamment RH, de l'Administration Pénitentiaire dont ils font entièrement partie ; n'en déplaise à certains qui regrettent le temps où ces agents étaient sous l'autorité des Chefs d'établissement et Directions Interrégionales.

Depuis un certain temps, les agents du Renseignement Pénitentiaire sont devenus les oubliés de l'administration :

1) Impossible pour eux de disposer de leur livret de formation pourtant fort utile pour celles et ceux qui sont convoqué(e)s aux oraux de concours : où sont passés ces livrets ? Qui est chargé de la gestion de ces livrets : RH DAP ou SNRP ? Les uns et les autres se renvoient la balle...Au final, le principe d'égalité des agents du SNRP passant le concours n'est pas respecté : intolérable !

2) Plusieurs agents membres du Renseignement Pénitentiaire ont été oubliés pour le paiement de la GIPA en décembre 2023...Leurs noms ne figuraient pas sur les listes fournies par la DAP...Mais la DAP répond que le SNRP n'a pas fourni les listes... Les services en DI ne savent plus à qui s'adresser : SNRP ou DAP...Courteline le retour !

Au final, plusieurs agents qui espéraient un paiement sur le salaire de décembre en ont été privés : intolérable !

La CFDT Pénitentiaire souhaite un recensement immédiat de tous les agents du renseignement pénitentiaire éligibles à la GIPA

3) Aucun agent du Renseignement Pénitentiaire n'a reçu de mail l'informant des concours et examens. Exemple : l'information sur le tableau d'avancement des CSP Hors Classe a été donnée à tous les agents pénitentiaires sauf les agents du SNRP. A la question posée, le SNRP répond aux agents qu'ils n'ont qu'à consulter intranet justice...Merci pour cette réponse empreinte de respect et de considération !!!

Au final, plusieurs agents qui pensaient s'inscrire n'ont pas pu le faire : intolérable !

4) La majoration de l'IFO pour les agents du Renseignement Pénitentiaire a pris plusieurs mois de retard contrairement aux agents pénitentiaires dont l'IFO a été versée dans les délais prévus : intolérable !

La reconnaissance des agents du Renseignement pénitentiaire doit aujourd'hui devenir une réalité : le service RH du SNRP doit désormais prendre toute la mesure des difficultés RH rencontrées par les agents du SNRP

Il me paraît important aujourd'hui de constater que les agents du Renseignement Pénitentiaire ont déjà su s'adapter aux exigences de leurs fonctions avec beaucoup d'abnégation et de dévouement et qu'il est temps aujourd'hui de leur adresser toute la reconnaissance de l'administration en leur accordant les mêmes droits que les agents pénitentiaires dont ils ne se sont jamais départis.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, l'expression de mon plus profond respect

Eric FIEVEZ

